

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 12/05/2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Yves COURBIS- Jean- Michel GAMORE- Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Jean-Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2022-049 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de renforcement du réseau basse tension à partir du poste Le Gât

Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre de renforcement du réseau électrique basse tension et ce, aux caractéristiques techniques et financières développées ci- après.

Aussi, après étude, il conviendrait de procéder au renforcement du réseau BT à partir du poste LE GÂT situé sur la parcelle communale cadastrée n°ZX41 par mutation du poste et ce, pour un montant estimé de travaux à hauteur de 17 783,50 € HT sans participation communale selon le règlement du SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Yves COURBIS

Maire

